



Protocole d'utilisation du service de photocopies aux associations

La municipalité propose un service aux associations de Cadenet en mettant à leur disposition une photocopieuse à la **bibliothèque municipale René Char de Cadenet**. Le service de photocopies est ouvert aux associations du village, il leur permet d'effectuer des photocopies aux tarifs suivants :

Copie A4 couleur : 0.60 € / Copie A4 noir et blanc : 0.10 €

Copie A3 couleur : 0.90 € / Copie A3 noir et blanc : 0.20 €

Les associations pourront réaliser les copies aux horaires suivants :

Lundi de 9h à 12h et Jeudi de 16h à 18h à la bibliothèque municipale de Cadenet

Important : seules les copies en lien avec l'activité de l'association seront acceptées (copies simples, pas de reprographie, ni mise en page ou graphisme). Le papier A4 et A3 sera fourni par la mairie.

Modalités de paiement des photocopies : Le paiement s'effectuera par chèque à la bibliothèque à la fin de l'année. Un mail sera envoyé aux associations à cette occasion. A défaut de paiement, le service ne sera plus accessible.

FORMULAIRE A REMPLIR ET A RAPPORTER A LA BIBLIOTHÈQUE DE CADENET

POUR BÉNÉFICIER DU SERVICE PHOTOCOPIES :

L'association représentée par son Président.....autorise M. ou Mme.....
à venir effectuer des photocopies pour le compte de l'association.....

Fait le :

Signature du Président :

Fournir

- 1 photocopie du titre d'identité de la ou les personnes(s) désignée (s) par le Président.